



Janvier 2014

LES TROIS LECTURES DU « PACTE DE RESPONSABILITÉ »

« Moins de charges sur le travail, moins de contraintes sur les activités des entreprises, et en contrepartie, plus d'embauches, plus de dialogue social ». Trois lectures sont possibles du « pacte de responsabilité » que François Hollande entend « proposer aux entreprises » : libérale classique, réformiste technocratique, réformiste radicale. Mais la seule lecture pleinement cohérente avec les mots du président, c'est la 3^{ème}, qui plaide pour une audacieuse réévaluation du politique.

La **1^{ère} réaction**, la plus immédiate, est un sentiment de déjà vu. On échange une baisse du coût du travail contre une augmentation de l'emploi marchand. C'est la logique, bien connue depuis 30 ans, des incitations fiscales à l'emploi – sauf qu'elles concerneraient toutes les catégories de main d'œuvre (et non pas seulement les jeunes, ou les seniors ou les peu qualifiés, etc.) . L'apport du pacte n'est guère novateur ; il est même régressif, dans la mesure où il sacralise l'interprétation classique, pré-keynésienne, du chômage : sa cause c'est le coût excessif du travail. Baissons-le, et l'emploi repartira. Mais alors pourquoi recourir au beau mot de « responsabilité », accolé à celui de « pacte », s'il s'agit seulement de faire jouer le marché ?

Il s'agit donc d'autre chose que de faire jouer le marché. D'où la **2^{ème} lecture**. L'économie, comme discipline, nous apprend que le marché doit être corrigé, en présence d'externalités, c'est-à-dire si les « coûts sociaux » diffèrent des « coûts privés ». Il faut alors « responsabiliser » les acteurs économiques en internalisant, autant que possible, ces externalités, qui peuvent être positives ou négatives. C'est le cas de l'emploi. Une entreprise qui embauche un nouveau salarié va permettre l'économie des allocations de chômage, puis de nouvelles rentrées fiscales et sociales, et enfin toutes sortes d'autres bénéfices (psychiques ou matériels) d'ordre individuel, familial ou social. Il serait donc logique de faire bénéficier l'entreprise de



cette externalité positive. Inversement, l'entreprise qui licencie (et c'est encore plus flagrant, lorsque licenciement anticipe des difficultés à venir) se défausse sur la société de coûts privés, qu'elle ne veut plus assumer, à tort ou à raison. Il serait aussi logique de lui imputer une partie des coûts sociaux générés (c'est le cas aux Etats-Unis, pour le financement des allocations de chômage).

Cette fois, il s'agit davantage de « pacte », car il faut que tous les acteurs soient d'accord pour cette généralisation de l'ordre marchand. C'est finalement « responsabilité » qui pose problème. Cette « responsabilisation » des entreprises, sous l'égide d'une technocratie sophistiquée, ne correspond pas au discours managérial sur la « responsabilité sociale et environnementale » (RSE) de l'entreprise, qui met l'accent sur les externalités environnementales et sur la prévention des risques sociaux au travail. Ce n'est pas non plus la philosophie du propos présidentiel, clairement centrée sur l'emploi. Avec ce vocabulaire un peu daté de « l'embauche », le projecteur est braqué sur la création d'emplois, question presque incongrue dans le cadre bien formaté de la RSE. Qui plus est, le « pacte de responsabilité » ajoute deux ingrédients singuliers : d'un côté, « moins de contraintes sur les activités » ; de l'autre, « plus de dialogue social ». Soit deux éléments *non quantifiables*, donc non marchands. Par conséquent cet appel à la « responsabilité » ne se situe pas – ou pas seulement – dans le registre des externalités.

Nous sommes discrètement passés dans l'ordre du *politique*, mais d'un politique, retravaillé par la question de l'emploi, au sein une économie mondialisée et surendettée. C'est la **3^{ème} lecture**.

Nous avons appris – avec Keynes et contre les libéraux - que la responsabilité principale de l'emploi, au sens *macro-économique* du terme, incombe à l'Etat. Quoi qu'en pensent les élites, les électeurs n'ont pas le moindre doute à ce sujet. Il suffit de voir la succession des alternances politiques, depuis deux générations. Mais nous savons aussi que la responsabilité principale de l'emploi, au sens *microéconomique* du terme, incombe aux entreprises dans leur ensemble. Même pour Keynes, comme pour les libéraux, rien ne vaut un emploi marchand. C'est la base de la pyramide.

Dans une économie fermée et faiblement endettée, les pouvoirs publics disposent de leviers efficaces pour régler le niveau de l'activité globale des entreprises. Le partage des responsabilités au regard de l'emploi, macroéconomique et micro-économique, est simple, et bien assorti aux institutions, d'Etat et d'entreprises, qui ont caractérisé les trente glorieuses.

Les moyens traditionnels d'intervention de l'Etat ont perdu de leur efficacité, avec la mondialisation et la financiarisation. La conséquence rarement perçue est la mutation de la responsabilité des entreprises sur le front de l'emploi. Elle passe de l'arrière-plan microéconomique où elle se cantonnait jusque-là pour venir sur le devant de la scène macroéconomique. Se pose alors *pour la première fois* la question d'un partenariat politique réfléchi et assumé de l'ensemble des entreprises avec l'Etat-nation. Ce qui va bien au-delà de la vieille social-démocratie.

Une économie axée sur l'entreprise renvoie à une société totalement hétéronome. Plus aucun groupe ni individu ne peut vivre en autarcie. Or les entreprises (au sens large) sont les premières productrices ... d'emplois, directement, ou indirectement (via les impôts qu'elles versent, ou que versent leurs salariés, pour financer les emplois publics). Elles deviennent donc *collectivement*, qu'elles le veulent ou non,



en charge du lien social, au même titre que les pouvoirs publics. Plus l'Etat se retire de l'économie, plus les entreprises s'avancent vers le politique, à savoir l'inéluctable reconnaissance d'une stature (sinon d'un statut) *politique*, due à leur propriété intrinsèque : la création d'emplois marchands.

Comment s'institutionnalisera cette co-responsabilité entre ces deux types de personnes morales, publics, privés ? Nul ne le sait mais on ne risque pas de se tromper en disant qu'il faudra combiner « moins de contraintes sur l'activité » avec « plus de dialogue social ». Cela porte un beau nom : cela s'appelle la démocratie - la démocratie revisitée par l'entreprise, ou l'entreprise revisitée par la démocratie.

Deux illustrations concrètes de ce possible renouveau démocratique. La première prolongerait l'autre « pacte » (de compétitivité), en renforçant le pouvoir des salariés dans les conseils d'administration ... comme en Allemagne. Voilà une forme de rapprochement franco-allemand qui relancerait la construction européenne sur des bases profondément différentes. La seconde prolongerait ce « pacte de responsabilité » : si la lecture réformiste radicale est la bonne, ce n'est pas la baisse des charges sur le travail qu'il faut lier à la création nette d'emplois - c'est celle du taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés. Soit en effet une entreprise créatrice nette d'emplois : contribuant déjà spontanément, par son activité privée, à cette dimension de l'intérêt général, il serait logique que la collectivité nationale lui demande une moindre contribution obligatoire, au titre des *autres* dimensions, plus traditionnelles. En tout état de cause consentir aujourd'hui à une réduction *inconditionnelle* de l'imposition sur les sociétés serait gaspiller une opportunité unique. Les entreprises privées et les pouvoirs publics, après trois décennies de financiarisation débridée, sont placées devant un choix historique : continuer de s'autodétruire *séparément*, ou se relégitimer *ensemble*.

Olivier FAVEREAU, membre des Poissons Roses
Professeur de sciences économiques
Université Paris-Ouest et Collège des Bernardins

